



AND
EVERYTHING
FLOWS

Charte éthique des fournisseurs

Code de Conduite pour les fournisseurs de SAMSON REGULATION S.A.S.

Préface

Chez SAMSON REGULATION, nous nous engageons à assumer notre responsabilité dans le cadre des chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales. Nos actions sont fondées sur les principes de base de la gouvernance d'entreprise durable, de l'intégrité et de la conformité dans les affaires. Ce Code de Conduite énonce le respect des normes fondamentales que nous attendons de tous nos partenaires commerciaux. Il sert ainsi de base à une relation commerciale de confiance et à long terme avec nos fournisseurs. Il est basé sur des normes internationales, telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Pour toutes les productions et prestations réalisées en France, le Fournisseur s'engage à s'acquitter pendant toute la durée du contrat de l'ensemble des obligations dues en application des Articles L.5221-8, L.8221- 3, L.8221-5 et L.8251-1 du Code du Travail.

Il atteste en particulier que sa société :

- Est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.
- A procédé aux déclarations exigées par les organismes de protection sociale et par l'Administration Fiscale.
- Etablit des bulletins de paie à ses salariés, qu'elle tient un livre et un registre du personnel.
- N'emploie pas de salariés étrangers démunis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en France.
- Est d'une manière générale en règle avec toutes les obligations prescrites par les dispositions légales et réglementaires, en particulier les Articles L.1221-10, L.3221-1 , L.321-2, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du travail.

Le fournisseur déclare expressément nous décharger de toute responsabilité en cas d'inexécution des dispositions prévues au présent article, et s'engage à nous garantir contre les conséquences de tous recours résultant d'une telle inexécution. Ainsi, en cas de non-respect des engagements ci-dessus par le fournisseur, celui-ci nous indemnisera notamment de toute somme qu'il pourrait être contraint de verser du fait de ce manquement.

Notre objectif est de collaborer avec nos fournisseurs et prestataires de services pour maintenir la durabilité et la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous nous efforçons d'identifier et d'atténuer systématiquement les risques et d'apporter une contribution positive à l'environnement, à la société et à l'économie.

Pour mettre efficacement en pratique ces principes de base dans nos activités quotidiennes, nous avons élaboré un ensemble de règles dont nous attendons le respect par nos fournisseurs et partenaires commerciaux. Ces règles décrivent nos attentes et nos exigences dans les principaux domaines d'action. Elles servent de référence pour une chaîne d'approvisionnement responsable et pérenne. Nous attendons de tous les fournisseurs le suivi de ces règles et leur intégration dans leur propre organisation et tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.



AND
EVERYTHING
FLOWS

1. Respect des droits de l'Homme

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils protègent et respectent pleinement les droits de l'Homme. Le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire et la traite des êtres humains sous quelque forme que ce soit sont interdits. Les employés doivent être autorisés à commencer et à terminer leur emploi de leur plein gré. Chacun doit être traité de manière égale, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, de religion, d'âge, d'identité sexuelle ou de handicap. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'humiliation. La dignité, la vie privée et l'intégrité physique du personnel doivent être respectées en tout temps. De plus, la liberté d'association doit être garantie et le droit de négociation collective respecté.

2. Conditions de travail et responsabilité sociale

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils maintiennent des conditions de travail justes et sûres. Cela inclut le respect des réglementations légales et des conventions collectives relatives aux heures de travail ainsi que le paiement ponctuel des salaires, qui doivent être au moins conformes aux exigences légales minimales. Les heures supplémentaires ne sont autorisées que conformément aux réglementations légales et doivent être rémunérées de manière adéquate.

La santé et la sécurité au travail sont une priorité absolue. Les risques pour la santé et la sécurité doivent être identifiés, minimisés et prévenus autant que possible. Les accidents du travail et les maladies professionnelles doivent être prévenus par des mesures de précaution. Les employeurs doivent veiller à ce que le personnel ait accès à tout moment à de l'eau potable, à des installations sanitaires propres et à des salles de pause adéquates. La discrimination, les abus physiques et mentaux, l'intimidation et le harcèlement sexuel, sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits.

3. Protection de l'environnement et conservation des ressources

Nos fournisseurs portent la responsabilité de la protection de l'environnement et de l'utilisation efficace des ressources. Nous attendons d'eux qu'ils minimisent l'impact environnemental négatif de leurs activités, qu'ils se conforment à toutes les lois environnementales nationales et (le cas échéant) internationales et qu'ils prennent des mesures supplémentaires dépassant ces exigences, dans la mesure du possible. La production de déchets, d'émissions et d'eaux usées doit être évitée ou réduite autant que techniquement possible. Nous encourageons explicitement l'utilisation de technologies et de procédures respectueuses de l'environnement. Les substances dangereuses doivent être stockées, transportées, utilisées et éliminées de manière sûre. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'assurent que toutes les approbations, rapports d'essai et exigences réglementaires sont respectés et contrôlés régulièrement. La durabilité est un élément essentiel de tous les processus et décisions commerciales. Par conséquent, elle doit être intégrée dans tous ces processus.



AND
EVERYTHING
FLOWS

4. Intégrité et conformité

L'intégrité, la transparence et la conformité dans les affaires sont importantes pour nous. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables, en particulier les lois antitrust ainsi que les réglementations sur la protection des données et le contrôle des exportations. La corruption, les pots-de-vin, l'extorsion et l'influence indue sous quelque forme que ce soit sont interdits. Les cadeaux, invitations ou autres gratifications ne doivent être offerts ou acceptés que s'ils sont conformes aux pratiques commerciales généralement reconnues et n'influencent pas les décisions commerciales. Les informations confidentielles et les données personnelles doivent être traitées avec le plus grand soin et protégées contre tout accès non autorisé. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils ne s'engagent dans aucune forme de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et autres activités illégales.

5. Minéraux de conflit et matières premières provenant de zones à haut risque

Des obligations de diligence strictes s'appliquent à l'approvisionnement en matières premières, telles que l'étain, le tantalum, le tungstène, l'or et le cobalt. Nos fournisseurs établissent des processus conformes aux directives de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux afin d'assurer la traçabilité de ces matériaux. Nos fournisseurs doivent s'assurer que ces matières premières ne sont pas extraites dans des régions de conflit ou à haut risque où des violations des droits de l'Homme, de l'exploitation ou de la violence se produisent. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils travaillent exclusivement avec des fonderies et des raffineries agréées qui appliquent de manière démontrable des processus de diligence raisonnable reconnus. La transparence concernant l'origine des matières premières utilisées est indispensable à la relation commerciale avec nos fournisseurs.

6. Mise en œuvre et contrôle

Nos fournisseurs mettent en œuvre les exigences stipulées dans ce Code de Conduite et les communiquent aux fournisseurs en amont et aux sous-traitants. Ils désignent au sein de leur organisation des personnes responsables du suivi de la conformité aux normes, capables de fournir des preuves adéquates de conformité sur demande. Les fournisseurs doivent autoriser SAMSON Régulation ou un tiers désigné à effectuer des audits, des examens de documents ou des inspections sur site moyennant un préavis raisonnable. Si des violations sont identifiées, les fournisseurs doivent immédiatement prendre des mesures adéquates, qui doivent être clairement documentées.

7. Système de signalement d'incidents

Il doit être possible pour les fournisseurs et leur personnel de signaler les violations potentielles de ce Code de Conduite de bonne foi et de manière confidentielle. Nous ne tolérons aucune forme de représailles ou de discrimination à l'encontre des personnes qui signalent des incidents. Un système de signalement d'incidents interne ou externe doit être mis en place ou rendu accessible pour permettre de signaler les incidents de manière efficace et sans délai.



AND
EVERYTHING
FLOWS

8. Engagement envers ce Code et conséquences

Ce Code de Conduite fait partie intégrante de la relation commerciale entre SAMSON Régulation et le fournisseur. Des violations majeures des principes fondamentaux énoncés dans ce document peuvent entraîner la restriction, la suspension ou la résiliation de la relation commerciale, en fonction de la gravité de la violation. Nous demandons à nos fournisseurs de signer ce Code de Conduite et d'assurer le respect des normes et exigences spécifiées dans ce document tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Respect des exigences

Une fois qu'une commande et nos Conditions Générales d'Achat ont été acceptées, nos fournisseurs sont tenus de se conformer aux exigences spécifiées dans ces documents. De plus, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils remplissent intégralement et honnêtement tous les questionnaires d'auto-évaluation ou de conformité des fournisseurs pertinents afin de garantir le respect de nos normes et des exigences légales. Nous nous réservons le droit de vérifier le respect de ces exigences par des actions appropriées (telles que des auto-évaluations ou des audits). En cas de violation, nous sommes en droit de prendre des mesures correctives appropriées, y compris la restriction ou la résiliation de la relation commerciale. Les obligations contractuelles découlant des accords existants restent inchangées, à condition qu'elles ne contredisent pas les dispositions stipulées dans ce document.

Plateforme de signalement d'incidents

S'il existe des informations concernant une conduite illégale ou une violation de ce Code de Conduite, elles peuvent être signalées de manière confidentielle et, si souhaité, anonymement en utilisant notre propre plateforme de signalement d'incidents, le système bkms, à l'adresse suivante :

<https://www.bkms-system.com/bkwebanon/report/clientInfo?cin=8aEMtQ&c=-1&language=eng>.

Alternativement, l'interlocuteur chez SAMSON Régulation peut être contacté. Tous les signalements reçus seront vérifiés et traités rapidement conformément à la procédure de conformité applicable.

Consentement à ce Code de Conduite :

Lieu, Date

Signature et Cachet de l'entreprise « Fournisseur »

Entreprise : _____

Nom complet en lettres capitales : _____

Fonction: